

Conseil d'Ecole du RPI NOAILHAC-LAGLEYGEOLLE

Vendredi 14 mars 2025

Présents :

Les enseignants Mr. Arnaud Laurensou (Noailhac), Mme Hélène Laurensou (Lagleygeolle) Mme Aurélie Foussat (titulaire remplaçante).

Les représentantes des Parents d'Elèves de Lagleygeolle : Mme Monique Dulompont et Mme Elorie Merpillat

Les représentantes des Parents d'Elèves de Noailhac : Mme Claire Guillaume et Mme Chloé Michelot

La représentante de la Mairie de Noailhac : Mme la maire Caroline Du Mas De Paysac

Les représentants de la Mairie de Lagleygeolle : Mme Chantal Roche, Mr Jérôme Souletie, Mr le maire Laurent Bressy,

Le DDEN de Noailhac : Mr Ribière Bruno

Excusés :

Les représentants de la Mairie de Noailhac : Mr. Dominique Antoni et Mr. Mickael Coupé

La représentante de la Mairie de Lagleygeolle : Mme Véronique Bressy

La représentante des Parents d'Elèves de Noailhac : Mme Pauline Willemsen

La DDEN de Lagleygeolle : Mme Hélène Brunerie

Début de séance : 18h10

Ordres du jour :

1/ Organisation du temps scolaire :

Les deux écoles gardent les mêmes jours et les mêmes horaires de classe que précédemment, pas de changement.

2/Les effectifs :

Effectifs prévisionnels

Rentrée 2025 :

Une légère baisse par rapport à l'effectif actuel chargé de Lagleygeolle passant de 29 élèves à 26 élèves prévus l'an prochain mais une hausse pour Noailhac, passant de 17 à 22 élèves.

Le maître a déjà commencé les inscriptions pour la rentrée prochaine, il serait bien que les parents des futures petites sections prennent rendez-vous avant le mois de juin. Il y aura des matinées d'adaptation courant juin.

Afin que les effectifs prévisionnels soient au plus juste, les enseignants souhaiteraient que les parents ayant déjà connaissance de modification de leur situation, les préviennent assez tôt, notamment pour les déménagements ou les nouvelles inscriptions.

Certains parents s'inquiètent des effectifs élevés et ont rencontré les enseignants. Même s'il y a peu de CE1 prévus l'an prochain, il n'est pas envisageable qu'ils restent à Noailhac comme évoqué par certaines personnes. Les municipalités ont fait des courriers à l'Inspection, demandant des renforts pour les enseignants mais c'est un souci que rencontrent beaucoup d'écoles du secteur. Les enseignants aimeraient avoir un enseignant supplémentaire un ou deux jours par semaine afin de pouvoir dédoubler les cours.

Mme Bordas, maman d'enfants sur le RPI propose que les parents qui le souhaitent se joignent à elle afin de faire un courrier commun dans ce sens à l'Inspection Académique afin que cela ait plus d'impact.

3/ Sorties et activités :

Les enseignants souhaitent faire un point sur le budget des écoles tant au niveau fournitures scolaires que vis-à-vis des sorties et de la coopérative même s'ils ont conscience que les budgets sont serrés pour tout le monde.

Ils aimeraient que les budgets fournitures soient en lien avec les effectifs prévisionnels afin de ne pas être pris de court comme cela a été le cas cette année pour la maitresse. De même, ils demandent s'il est possible aux municipalités de répartir l'argent donné à l'APE en partageant avec la coopérative scolaire ou de prévoir un budget à part pour les sorties scolaires comme c'était le cas avant à Lagleygeolle et comme c'est le cas pour plusieurs écoles du secteur.

Les municipalités comprennent ces demandes et sollicitent les enseignants pour leur faire part rapidement d'un budget prévisionnel pour les fournitures et les futures sorties scolaires afin qu'ils étudient ce qui est possible.

Les deux classes se rendront fin mai et pendant tout le mois de juin à la piscine de Meyssac en fonction de la météo. Les horaires et les jours ne sont pas encore connus mais pour ceux qui souhaitent passer l'agrément, il aura lieu à la piscine de Brive le 11 avril à 18h. Pensez à prévenir les enseignants si vous souhaitez y participer. Ceux qui ont déjà passé l'agrément n'ont pas besoin de le repasser.

Les élèves de Lagleygeolle se sont rendus le lundi matin au gymnase de Meyssac avec l'école de Curemonte en période 3. L'école de Noailhac y a été tous les lundis la période précédente avec l'école de Collonges. Tout s'est bien passé, les enfants apprécient ces échanges même s'il y fait parfois froid.

L'enseignante a participé bénévolement mercredi dernier à une formation golf afin que les enfants puissent s'y initier. Du matériel va être prêté à l'école. La maitresse demande s'il est possible d'avoir accès au pré de Mr et Mme German à côté de leur gîte, il semble assez grand et pas trop en pente contrairement à la cour.

Lors du conseil des élèves de Lagleygeolle, les enfants ont demandé s'il était possible de ne pas avoir tous les vendredis du poisson mais plutôt une semaine sur deux.

La mairie informe que les menus étant prévus jusqu'à la fin de l'année, ce n'est pas possible. Les parents d'élèves proposent d'alterner les jours ou de changer de poisson.

Les élèves se rendent compte qu'il y a du bruit à la cantine mais même en ayant essayé avec un surveillant, ils n'arrivent pas à rester calmes lorsque la maitresse s'en va et que Marie-Laure fait le service.

Madame Bordas souhaite également écrire un courrier à la mairie de Lagleygeolle pour demander un renfort pour la cantine et propose aux parents qui le souhaitent de co-signer ce courrier.

La mairie informe qu'il lui semble difficile de trouver et de payer quelqu'un pour aussi peu d'heures.

L'école de Lagleygeolle n'a pas été sélectionnée pour le financement USEP de la table extérieure de ping-pong évoquée au précédent conseil donc il n'y en aura pas cette année.

L'enseignante avait demandé que l'aménagement de la cour soit inscrit dans le précédent conseil municipal afin qu'elle sache ce qu'il est possible de prévoir ou non.

Elle souhaiterait donc faire décaler la limite entre la cour et le jardin de la location lorsque les locataires déménageront et aimerait qu'une table de pique-nique soit installée près du sapin comme évoqué lors du précédent conseil d'école. Elle désire également faire intervenir une artiste pour décorer la porte du préau.

La municipalité est d'accord si la table de pique-nique n'est pas installée sous le sapin et que la maitresse fasse des demandes de financement.

La mairie de Noailhac souhaite réaménager la cour. Si les parents ont des idées qu'ils les envoient via mail avant la réunion du mercredi 26 mars.

5/Travaux et matériel :

Lagleygeolle :

La maitresse remercie la mairie pour les travaux faits pendant les vacances : marquages du passage piéton et du bus, nettoyage de la cour, fixation du rail du portail, coupe des branches basses du sapin et nettoyage de la gouttière.

Elle signale qu'il y a toujours la trace de moisissure au plafond dans l'angle à gauche du tableau, les portes du placard n'ont pas été posées, le siphon des toilettes n'a pas été changé.

Elle pense qu'il y a une infiltration d'eau dans le mur du couloir car la peinture se détache et les réalisations des enfants ne tiennent plus, il faut les refixer toutes les semaines.

Elle demande à ce que les poubelles de recyclage soient emportées au tri par les cantonniers notamment le papier tous les mois ou à chaque vacance si une grande poubelle est installée dans le local de produits d'entretien.

Elle signale également qu'il y a une barre en métal qui ressort du sol sous le sapin et que les enfants se prennent les pieds dedans. Il y a aussi deux trous près du portail dans la cour, le goudron a été enlevé et cela peut être dangereux.

Noailhac :

Le maitre demande qu'un store intérieur ou un rideau occultant soit posé côté TBI car il est impossible de s'en servir sinon. Il indique qu'il va remplacer les planches des jardinières abîmées.

6/ Questions diverses :

Les maitresses informent le conseil d'école qu'elles utilisent maintenant la plateforme en ligne toutemonnée car le blog de la classe est devenu payant et trop cher. Les familles peuvent y retrouver les leçons ainsi que les devoirs et d'autres informations scolaires.

Un parent souhaite remercier la maîtresse de Lagleygeolle et la mairie pour la prise en charge des cahiers avec les lignes de couleur pour les enfants ayant des difficultés avec l'écriture depuis la rentrée

de septembre.

Un parent souligne que les enfants ont régulièrement des remarques à propos de la façon dont ils sont habillés et déclare que les parents sont capables d'habiller correctement leurs enfants en fonction de la météo, et les enfants assez grands également pour dire à leurs parents s'ils ont eu chaud ou froid dans la journée. Idéalement, ce parent souhaiterait qu'il n'y ait plus de remarques de ce type car les enfants ont l'impression d'être "fâchés" et ne le vivent pas très bien.

Les enseignants recevant très régulièrement les parents, s'étonnent que cette famille ne les ait pas contactés directement pour parler du ressenti qu'ils ont plutôt que d'attendre le conseil d'école.

De plus, ils ne sont pas d'accord avec cette affirmation. Les enfants sont capables de s'habiller seuls certes mais c'est aux parents de vérifier si leur tenue est adaptée à l'école et à la météo.

L'école prête d'ailleurs régulièrement des pulls et des blousons quand les enfants ont froid et des changes lorsqu'ils sont mouillés.

L'école de Noailhac en profite pour rappeler qu'il est important que les enfants de maternelle aient des changes et que si l'école leur en prête, qu'ils les ramènent lavés.

Un parent s'inquiète pour la sortie des enfants à Noailhac du fait qu'il y ait une place de stationnement devant la mairie alors que les usagers de l'école utilisent le petit parking du haut.

La mairie informe que trois places sont prévues pour les usagers de la mairie dont une à mobilité réduite mais elles ne sont pas encore matérialisées. Madame le maire utilise cette dernière et essaie dans la mesure du possible de ne pas circuler aux heures d'entrée et de sortie de la classe. Les habitants et le personnel doivent pouvoir accéder à la Mairie.

La place de la Mairie est pour l'ensemble des habitants et n'est pas réservée à l'école. Les secours, livraisons, personnel, élus et habitants doivent pouvoir accéder à l'administration. Les parents doivent surveiller les enfants en conséquence.

Il faut faire attention à ne pas bloquer la sortie du voisin de l'école lorsque les voitures sont garées.

Pour l'école de Lagleygeolle, les enseignantes rappellent qu'il faut se garer du côté de l'école, dans l'alignement du marquage au sol du bus et pas en face car cela gêne la circulation.

La date pour la fête des écoles est validée pour le samedi 28 juin 2025 à Lagleygeolle. La mairie a réservé la salle en cas de pluie mais les enseignants envisagent de faire le spectacle en plein air.

Le prochain conseil d'école aura lieu à l'école de Noailhac, le vendredi 20 juin 2025 à 18h00.

Fin de séance 20h